

Rome – Écône

L'accord impossible ?

■ Christophe Geffroy

Les cahiers de

la nef



ARTEGE
EDITIONS

Rome – Ecône
L'accord impossible?

Les cahiers de *La Nef*

Dirigés par Christophe Geffroy

« Les cahiers de *La Nef* » forment une collection accueillie par les éditions Artège dont l'objet, dans le prolongement du mensuel *La Nef* (www.lanef.net), est d'apporter sa contribution, dans la fidélité au magistère de l'Église catholique et tout particulièrement de sa doctrine sociale, à la formation intellectuelle des lecteurs et aux grands débats d'idées, et ce sur tous les sujets habituellement abordés par *La Nef*, à savoir ceux concernant au premier chef la vie de l'Église, mais aussi tous ceux touchant à la vie des chrétiens dans la Cité.

Christophe Geffroy

Titres parus aux « cahiers de *La Nef* » :

Christian GOUYAUD, *La catéchèse vingt ans après le catéchisme. Entre crise et renouveau*, 2012

Christophe GEFFROY (sous la direction de), *Benoît XVI. Le pontificat de la joie*, 2013

Christophe Geffroy

Rome – Ecône
L'accord impossible?

ARTÈGE

Du même auteur

Enquête sur la messe traditionnelle (1988-1998), avec
Philippe Maxence, préface du cardinal Alfons
Stickler, La Nef, 1998

*Au fil des mois. Le regard sur l'actualité d'un catho-
lique engagé*, La Nef, 2000

Jean-Paul II. Les clés du pontificat, collectif
(direction), La Nef, 2005

Benoît XVI et « la paix liturgique », Cerf, 2008

Pour Benoît XVI, collectif (direction), préface de
Mgr Dominique Rey, La Nef, 2009

L'islam, un danger pour l'Europe? Enquête, avec
Annie Laurent, La Nef, 2009

*L'imposture du gender. Deviendra-t-il homme ou
femme?* collectif (direction), La Nef, 2011

Benoît XVI. Le Pontificat de la joie, collectif
(direction), préface du cardinal Philippe
Barbarin, Artège, 2013

©Artège Éditions, Perpignan, novembre 2013

11 rue du Bastion Saint-François - 66000 Perpignan

www.editionsartege.fr

ISBN 978-2-36040-0-928

ISBN pdf : 978-2-36040-7-668

Tous droits réservés pour tous pays

Introduction

L'objectif de Benoît XVI

Lorsque, avec les éditions Artège, nous avons décidé cet ouvrage (en septembre 2011), nous étions dans l'espérance d'un accord possible entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X (FSPX). Les choses traînant, ce projet déjà bien avancé a été mis de côté en attendant le dénouement de cette affaire. Celle-ci ne s'est pas conclue positivement. Officiellement, les liens ne sont pas rompus, mais aujourd'hui plus personne ne croit un accord possible, tant il est visible que seule l'une des deux parties – le pape Benoît XVI – voulait réellement la réconciliation. Fallait-il alors abandonner ce travail ? Nous ne le pensons pas, car les événements ici présentés appartiennent à l'histoire, qu'un accord ait été signé ou non. D'une certaine façon, ils apportent des clés de compréhension au fait que l'accord n'a pu avoir lieu.

Cet accord, pourtant, semblait selon la rumeur quasiment acquis au printemps 2012. Les informations ont peu filtré, aussi ne connaît-on pas encore tous les aspects des longs échanges entre les deux parties. Il semble toutefois que celles-ci ne se sont jamais vraiment entendues et que ce sont surtout des incompréhensions qui ont laissé croire en avril 2012 à un accord imminent. En effet, Mgr Fellay, supérieur général de la FSPX, a donné en novembre 2012 sa version des faits au cours de deux longues homélies dans lesquelles il relate une méprise entre, d'une part, des sources romaines proches du Pape, lui affirmant qu'un accord ne l'obligerait en rien à modérer ses positions doctrinales et, d'autre part, les exigences minimales élaborées par la Congrégation pour la Doctrine de la foi, avalisées par le Saint-Père et exprimées dans le fameux « préambule doctrinal ». Benoît XVI aurait même écrit le 30 juin 2012 une lettre à Mgr Fellay confirmant ces exigences :

« La première, a expliqué Mgr Fellay, est qu'il nous faut reconnaître que le Magistère est le juge authentique de la Tradition apostolique – cela veut dire que c'est le Magistère qui nous dit ce qui appartient à la Tradition. C'est vrai. Mais évidemment les autorités romaines vont l'utiliser pour dire: vous reconnaissez cela,

donc maintenant nous décidons que le Concile est traditionnel, vous devez l'accepter. Et c'est d'ailleurs la deuxième condition. Il faut que nous acceptions que le Concile fasse partie intégrante de la Tradition, la Tradition apostolique. Mais là nous disons que la constatation de tous les jours nous prouve le contraire. [...] En troisième point, il faut accepter la validité et la licéité de la nouvelle messe¹. »

Sans surprise aucune, le concile Vatican II et la messe réformée par Paul VI demeurent donc les deux pierres d'achoppement pour un accord.

Avec le recul du temps, en lisant les interventions des principaux responsables de la FSPX, on ne peut que penser qu'un accord était pratiquement impossible, et même aller plus loin et juger avec Mgr Fellay et ses amis qu'il était, en l'état des choses, inopportun ou du moins non viable. Car un accord devait forcément supposer un changement d'attitude des membres de la FSPX: non pas, bien sûr, un changement de conviction du jour au lendemain, c'eût été trop demander, mais au moins la manifestation du désir d'un accord, montrer de la joie à retrouver la pleine communion avec

1. Homélie de Mgr Bernard FELLAY, le 1^{er} novembre 2012, au séminaire d'Ecône, publiée par DICI du 9 novembre 2012.